



Lettre aux porteurs du FIP Entrepreneurs Capital n°3

Aix-en-Provence, le 16/06/2025

Objet : Dissolution du FIP Entrepreneurs Capital n°3

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FIP Entrepreneurs Capital n°3 (code ISIN : FR0011817089), dont la société de gestion est KYOSEIL AM – 3 Cours Mirabeau – 13100 AIX-EN-PROVENCE, et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre FIP ?

Conformément à l'article 8 de l'annexe VII de l'instruction AMF sur les procédures d'agrément, d'établissement d'un DICI et d'un règlement, et d'information périodique des fonds de capital investissement (DOC-2011-22) ; à l'article 8 du règlement du FIP Entrepreneurs Capital n°3 qui fixe la durée de vie du fonds à 6 ans prorogeable de deux périodes successives d'une année ; à la prorogation exceptionnelle de deux ans ; ainsi qu'à l'article 25 du règlement qui stipule qu'à la fin de vie du fonds, la société de gestion doit procéder à la dissolution du fonds.

Nous vous notifions, par la présente, la décision de KYOSEIL AM, qui a été portée à la connaissance du dépositaire et de l'AMF, conformément à l'article 25 du fonds, de dissoudre le fonds au terme de sa période de prorogation exceptionnelle, qui prendra fin le 18 juin 2025.

Informations importantes

Le FIP Entrepreneurs Capital n°3 ne détient plus de participations aujourd'hui.

La société VULOG a fait l'objet d'un transfert de participation vers le FIP Entrepreneurs Capital 4, fonds d'investissement géré par la société KYOSEIL AM.

Ce remboursement viendra compléter le remboursement partiel de janvier 2023.

KYOSEIL AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-99040 en date du 15/12/1999

SAS au capital de 521 580€- RCS N°424686939

Siège Social : 3 Cours Mirabeau, 13100 Aix en Provence

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Votre FIP a enregistré lors de son dernier arrêté (18 juin 2025) une performance cumulée de -48.45% au titre des parts A et de -44.69% au titre des parts C sur l'ensemble de sa durée de vie, soit un taux de rendement interne annualisé de -6,74% et -6.71% respectivement au titre des parts A et C hors avantage fiscal (45% à la souscription) et tenant compte du remboursement partiel effectué en janvier 2023. Le montant total distribué est de 445 667.97 €, dont 335 819.25€ au titre des parts A et 109 848.72 € au titre des parts C.

Quand votre FIP Entrepreneurs Capital n°3 sera-t-il liquidé ?

La société de gestion a décidé de procéder à la dissolution (mise en liquidation) de votre FIP Entrepreneurs Capital n°3.

Votre FIP Entrepreneurs Capital n°3 devrait être dissous en date du 18/06/2025. Les opérations de remboursement interviendront donc dans le courant du mois de juin.

L'échéance du FIP Entrepreneurs Capital n°3 telle que prévue dans sa documentation légale est le 31/12/2020. Celle-ci n'a pas été respectée. En effet, la société de gestion prévoit de clôturer les opérations de liquidation des lignes en portefeuille à horizon 18/06/2025.

Un rapport établi par le commissaire aux comptes du fonds sur les conditions de la liquidation et les conditions de sa mise à disposition à la clôture de la liquidation sera rédigé et disponible sur simple demande à l'adresse mail suivante : bperez@kyoseil-am.com.